

## **Cahier des charges du concours d'aménagement du secteur du Sorbier**

### **1. Préambule**

Au début des années 1980, la Municipalité de l'époque a effectué un travail de réflexion sur l'aménagement du territoire de la Commune qui a conduit à un regroupement des biens communaux. Il s'agissait de regrouper d'une part les biens considérés comme d'utilité publique destinés aux aménagements collectifs (école, place de sport, bâtiments communaux, cimetière, etc) et, d'autre part, les biens en champs et forêts.

Cette démarche a permis à la Commune de devenir propriétaire d'une seule et grande parcelle dans le quartier du Sorbier sur laquelle plusieurs aménagements ont été construits. On peut citer en particulier les étapes suivantes:

- entre 1981 et 1982, il a été créé le centre sportif qui comportait les deux anciens tennis, le mur d'entraînement, le bâtiment des vestiaires et les terrains de football, de basket et de pétanque.
- par la suite, ont été construits le bâtiment de la voirie, anciennement destiné également aux pompiers de la commune, et en 1996 la nouvelle école du Sorbier.
- dans les années 2000, la commune a effectué des remaniements et achats parcellaires permettant d'agrandir la propriété communale dans ce quartier et de construire des immeubles d'habitation (2010: construction des 3 immeubles au Sorbier).
- en 2010, l'école est agrandie avec une extension comprenant 2 salles de classe et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).
- en 2011, les aménagements du site sont encore complétés par la déchetterie communale,
- et en 2014, les boulistes ont vu leur terrain se couvrir (toiture) pour leur permettre de jouer en toute saison.

Avec tous ces aménagements publics, le quartier du Sorbier est actuellement très animé et représente indéniablement un lieu important de rencontre et d'activités pour notre Commune.

Malgré la confirmation aujourd'hui de l'utilité et de la pertinence de tous ces aménagements, il convient cependant d'admettre qu'ils ont été planifiés de manière plutôt isolée et sans une véritable projection sur le long terme. L'opportunité pour la Commune d'être propriétaire de ces terrains en zone d'utilité publique a permis de réaliser ces projets "les uns à côté des autres" sans forcément développer une stratégie de planification sur l'ensemble du site.

### **Une recherche de cohérence**

Dans le cadre d'une analyse globale sur le développement communal, la Municipalité d'aujourd'hui a cherché à identifier les besoins actuels et futurs de notre Commune et a ciblé ses réflexions sur des "pôles de développement". Il s'agissait en particulier du centre du village, du secteur de la Maison de Commune (Chauchay), de la zone de la plage et du chantier naval, et du secteur du Sorbier.

Il est vite apparu que la situation géographique du secteur du Sorbier et la maîtrise du foncier par la Commune en fait un site tout à fait exceptionnel pour développer les activités publiques et faciliter les dynamiques sportives, sociales et culturelles.

D'autre part, il se trouve qu'actuellement certaines installations (vestiaires et tennis) sont en "bout de course" et doivent être reconstruites à neuf. Ces installations étant au centre du secteur, il s'avérait tout à fait logique de mener une réflexion d'ensemble pour imaginer comment remplacer ces installations et les compléter dans une vision cohérente de l'aménagement de tout le secteur du Sorbier.

### **Une démarche participative**

Tenant compte de tous ces éléments, dès 2013, la Municipalité a conduit une réflexion sur l'aménagement du secteur du Sorbier avec l'appui du bureau Urbaplan. Dans un premier temps, Urbaplan a fait un "diagnostic" du secteur en précisant les qualités du lieu et en identifiant les différentes activités actuelles qui se déroulent au Sorbier.

Sur la base de l'étude globale de notre Commune et en lien avec les besoins identifiés, une première appréciation des possibilités d'aménagement du secteur du Sorbier en complémentarité avec les autres "pôles de développement" de notre Commune a été effectuée. Cette analyse a été partagée avec les Commissions de l'environnement et des travaux et présentée au Conseil communal afin d'échanger les premières idées sur les éventuels développements du secteur. Ce travail a abouti à définir un "plan illustratif" pour le futur secteur du Sorbier et à identifier le potentiel de ce secteur.

Au vu de l'engouement que cette démarche a suscité et contrainte par la nécessité de trouver des solutions pertinentes pour remplacer les installations obsolètes, la Municipalité a poursuivi le processus de réflexion à l'automne 2014 au travers de deux "**ateliers créatifs**" qui avaient pour objectifs de ...

1. valider l'image directrice proposée suite aux premières réflexions,
2. préciser la programmation prioritaire des installations à prévoir,
3. discuter des modalités concrètes de conception et de réalisation des futures installations (concours).

Ces ateliers animés par Urbaplan ont regroupé la Municipalité, des membres de différentes Commissions du Conseil communal (environnement, travaux, finances, gestion) ainsi que des représentants de certaines associations ou clubs locaux concernés par l'utilisation du site.

La réflexion a porté essentiellement sur l'identification des équipements publics et des espaces extérieurs à prévoir de manière prioritaire, souhaitable ou optionnelle (selon le degré d'importance) dans le programme du projet.

Cette démarche se voulait clairement participative de manière à prendre en compte différents points de vue et idées, et aboutir ainsi à un projet largement partagé et consensuel au profit de l'ensemble des habitants de la Commune.

### **Un désir de créativité, de maîtrise du projet et de modularité**

Toutes ces démarches ont convaincu la Municipalité de poursuivre la réflexion et de s'engager concrètement dans la réalisation d'un projet d'aménagement du secteur du Sorbier à travers la mise en place d'un concours.

Afin de tenir compte des expériences antérieures et d'intégrer les remarques issues des ateliers participatifs, la Municipalité tient à mentionner ici trois éléments qui lui tiennent particulièrement à cœur dans la conception du projet. Il s'agit 1) de stimuler la créativité et de s'ouvrir à l'innovation dans la lecture du site et les aménagements proposés, tout en restant fonctionnel et pragmatique et en cherchant une bonne harmonisation avec le bâti existant qui par ailleurs est très apprécié de la population, 2) de garantir une bonne interaction entre les concepteurs du projet et les acteurs locaux, en particulier de cultiver un climat constructif et de confiance avec la Municipalité, maître d'ouvrage du projet, et 3) d'intégrer le principe de modularité dans les propositions de manière à tenir compte de l'évolution des besoins de la commune et faciliter les adaptations des aménagements du secteur en fonction des usages concrets.

Sur ces bases, la Municipalité, largement soutenue par le Conseil communal, se réjouit de lancer cette démarche de concours en vue de l'aménagement du secteur du Sorbier. Ce projet sera très certainement l'un des investissements majeurs de la commune pour ces prochaines années. Il est donc essentiel de garantir un très large soutien de la population à travers le choix d'un projet innovateur, pertinent et réaliste..... En deux mots: un beau projet!